

Chemins pour nous, chemins pour tous

Par : Florence Elleboudt

Me revoici après deux articles sur le programme de remembrement Soile et Affluents qui touche ma commune. Au fil de mes recherches à ce sujet, j'ai rencontré de nombreux acteurs autres que les gens de chevaux : administrations, agriculteurs, piétons, joggers, cyclistes, riverains, naturalistes, chasseurs, ...

Etre cavalier d'extérieur, c'est parcourir campagnes et forêts en empruntant des chemins et des sentiers, traverser des villages, des grand-routes ou des gués, galoper sur la plage et croiser dans ces lieux d'autres personnes avec d'autres points de vue. Pour garder et élargir notre droit de circuler, nous devons partager les voiries : nous avons des droits mais aussi quelques obligations.

- Respecter la sécurité de chacun. Lorsqu'on croise un piéton impressionné, un promeneur avec son chien pas trop aux ordres, un groupe d'enfants, ... revenir à une allure calme, voire se ranger. Et pour soi-même, si notre cheval a peur de croiser un camion, un tracteur, des cyclistes, ... le diriger vers un endroit en retrait et laisser le passage. N'attendons pas qu'on nous dégage une haie d'honneur partout où nous passons : oui, le cheval restera toujours un animal peureux et imprévisible, mais à nous en premier de le gérer en anticipant.

- Respecter la propriété privée. Un bon cheval d'extérieur est un bulldozer tout-terrain, mais restons sur les chemins et sentiers publics ou balisés. Même s'il n'y a pas de clôture ni de pousse visible, chaque parcelle de bois ou de culture appartient à quelqu'un et est un gagne-pain. Imaginez qu'on vous pique une partie de votre salaire et vous comprendrez la colère fréquente des agriculteurs et garde-forestiers.

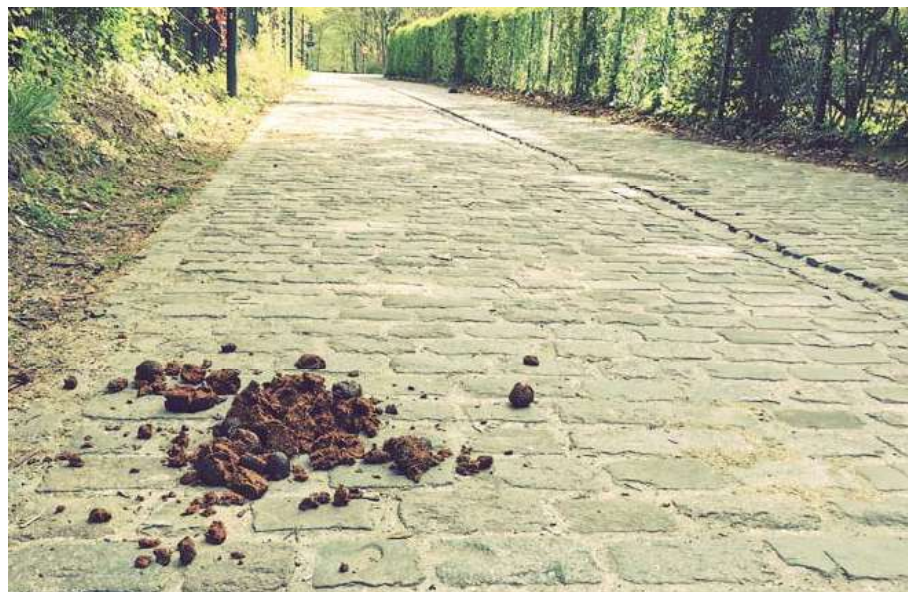
- Respecter le bien public. Comme les crottes de chiens, les crottins sont sanctionnés et ne sont pas désirés même dans un village de campagne, surtout devant une entrée de maison ou dans le passage des piétons ou des cyclistes. Si votre cheval se lâche, SVP repoussez le crottin sur le côté ou venez le rechercher après votre balade.

La FFE défend la circulation des chevaux, mais pour la préserver, c'est à chacun de nous d'appliquer ces quelques règles simples de bonne conduite pour bien vivre ensemble et nous faire apprécier des autres usagers. Belles balades à tous !

voir aussi www.ffe.be/chemins



*Dans un champ pourtant le long d'un bon chemin de terre
(photo de B. Dutilleux)*



Crottins sur la voie publique...

